

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022



**Date de convocation : 21/03/2022**  
**Date d'affichage : 21/03/2022**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 09**  
**Votants : 09**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 4 avril à 19 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Étaient présents: JC.GEFFROY, C.MEICHEL, Adjointe,  
M.DELACOUR – PY.LENORMAND – P.DERLY – S.CAILLAUD - M.LOPEZ - J.FERRAND DEBART  
formant la totalité des membres en exercice.  
Absents : E.OLLIVIER (Pouvoir à C.MEICHEL) – T.NEYT

Sébastien CAILLAUD a été élu secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021.

### **INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – SUPPRESSION DE LA COMPETENCE POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification statutaire, à savoir la suppression de la compétence « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : la Communauté de communes est compétente en matière de politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées » soit la suppression de la totalité de l'article 4.2.6 des statuts (page 7 et 8) ;  
De préciser que l'OPAH reste indirectement dans le giron intercommunal en étant ramené dans l'intérêt communautaire bloc Action Sociale.

### **CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE REMISE EN GESTION A LA REALISATION D'UN ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE SUR LA RD716.**

M. le Maire rappelle que des travaux d'assainissement en traverse sur la RD716 doivent être réalisés ruelle du Fort avant de rétrocéder la Départementale dans la voirie de la Communauté de communes du Vexin Normand. Considérant que l'unité territoriale Est a émis un avis favorable à notre demande de subvention ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-autorise M. le Maire a signé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le département et de remise en gestion de la RD 716.

### **ACTUALISATION DE LA DELIBERATION CEDANT A LA COMMUNE LA PARCELLE D 555 PAR LES CONSORTS MARTEAU.**

M. le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise en date du 25 septembre 2017 pour l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle située rue de la groute, cadastrée en section D n° 555 d'une superficie de 298 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts MARTEAU.

Cette parcelle est issue d'une division foncière suite à la création de 3 lots de terrains à bâtir et des puisards communaux récoltant les eaux pluviales sont présents sur cette dernière.

Considérant la nécessité d'actualisation cette délibération pour réaliser les formalités devant un notaire ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- confirme l'acquisition de la parcelle D 555 pour l'euro symbolique auprès des consorts MARTEAU
- autorise M. le Maire à procéder à toutes formalités afférentes devant un notaire.

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE.**

Vu la délibération en date du 11 septembre 2008 créant un emploi permanent d'adjoint technique ;

Vu l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019,

Considérant la nécessité de modifier la délibération initiale en permettant le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide modifier la délibération comme suit :**

- Cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel recruté au titre de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019.

**ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION.**

Monsieur le Maire expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) autorise les centres de gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- autorise M. le Maire a signé la convention à intervenir avec le centre de gestion de l'Eure.
- autorise M. le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :**

Considérant que le compte de gestion 2021, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.**

Sous la présidence de Jean-Claude GEFFROY, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	197 225,29 €
Recettes	236 885,97 €
Excédent de clôture :	39 660,68 €
<i>Excédent reporté 2020 :</i>	<i>184 742,73 €</i>
<b><i>Excédent total :</i></b>	<b><i>224 403,41 €</i></b>

**Investissement**

Dépenses	66 144,69 €
Recettes	37 811,82 €
Déficit de clôture :	28 332,87 €
Excédent 2020 :	201 904,40 €
<b><i>Excédent total :</i></b>	<b><i>173 571,53 €</i></b>

**Excédent total cumulé :** 397 974,94 €

Hors de la présence de M. BLOUIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2022, à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 765 905 €

- section de fonctionnement : 478 414 €
- section d'investissement : 287 491 €

**Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux.**

### Investissements 2022 :

- Restauration vitraux église : 47 493 € (reste à réaliser)
- Vidéo protection : 92 000 € (subventions Etat + Département : 45 500 €)
- Citernes à incendie : 5 000 €
- Enfouissement des réseaux rue du jeu de battoir : 13 334 €
- Armoire archives : 700 €
- Extincteurs : 700 €
- Acquisition parcelles pour réserve incendie : 10 000 €
- Allées du nouveau cimetière : 60 000 €
- Assainissement RD 716 : 30 000 €
- Réfection voirie et gestion des sources rue de la martinelle : 7 794 €
- Eclairage public chemin des hayettes : 10 167 €
- Enfouissement réseaux rue de la garenne : 5 959 €
- Cuisinière salle des fêtes : 3 500 €
- Chaises salle des fêtes : 2 100 €
- Caméras vision nocturne : 1 000 €

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat 2021 à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 pour un montant de 224 403,41 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière et approuve le budget primitif 2022.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Comité des fêtes : M. le Maire propose de réfléchir à une remise en activité.
- Feu de l'été : organisation d'un marché nocturne, d'un repas champêtre suivis du bûcher et feu d'artifice.
- Fleurissement 2022 : budget de 1000 €. M. Delacour demande la remise en valeur des pallox.
- Carrefour les Saules Binet : M. le Maire informe des différentes réunions avec les services de l'Etat et du Département. La solution pérenne serait la création d'un giratoire mais le coût financier est trop important. D'autres propositions ont été évoquées comme la création d'un giratoire urbain aux feux des Thilliers ou l'interdiction de tourner à gauche au carrefour. Solution refusée par M. le Maire car cela entraînerait un report de la circulation dans Authevernes. La dernière réunion en Mairie avec le Département a permis d'acter l'étude de faisabilité d'un aménagement du carrefour par un tourne à gauche sur la RD6014.
- Pigeons : M. Lenormand demande si on peut limiter la population de pigeons en se référant au code général des collectivités. M. le Maire étudiera les différentes solutions possibles.

La séance a été levée à 22h30